

Remboursement complet de la dette bancaire résiduelle d'Avanquest SA

Paris, France – le 23 novembre 2015. Avanquest SA (ISIN : FR0004026714 – la « Société ») annonce avoir procédé le 19 novembre 2015 au remboursement par anticipation de sa dette bancaire résiduelle (1,6 million d'euros).

Conformément au plan de restructuration, cette dette bancaire était remboursable par anticipation et sans pénalité lors de l'encaissement du prix différé d'Arvix. Avanquest North America ayant reçu ledit paiement en novembre 2015, la Société a donc procédé au remboursement anticipé et sans pénalité de sa dette bancaire résiduelle le 19 novembre 2015, marquant ainsi la fin de sa restructuration financière et le remboursement intégral de tous les financements restructurés.

Cette somme de 1,6 million d'euros ayant déjà été versée précédemment sur un compte séquestre ouvert à la Caisse des dépôts et consignations dans le cadre de la conciliation, ce remboursement n'a aucune incidence sur la trésorerie de la Société.

La dette bancaire courante et non courante du Groupe est désormais de l'ordre de 2 millions d'euros.

« Avec cette dernière opération, Avanquest finalise sa restructuration financière démarrée il y a un peu plus d'un an. Aujourd'hui, Avanquest SA est une société désendettée, totalement réorganisée au niveau mondial et recapitalisée. Nous avons maintenant les moyens financiers de consolider notre nouvelle stratégie autour de nos activités de croissance, notamment dans le domaine de l'impression digitale et des objets connectés » déclare Pierre Cesarini, PDG du groupe Avanquest.

